

# OBTENIR L'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) 2023

## Conditions d'obtention de l'aide

- Résider dans une commune de l'[Agglomération d'Agen](https://www.agglomeration-agen.net/)
- Pas de condition de revenus
- Dans la limite de 200 vélos
- Participation à hauteur de 200 € par vélo
- Limité à 2 vélos par foyer

## Comment ?

1. **Je m'inscris en ligne** sur le site internet de l'Agglomération d'Agen : <https://www.agglomeration-agen.net/>
2. **A partir du 5 juin 2023, je me présente ensuite aux permanences** du service Mobilités et Stationnement qui se tiennent **les lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au Centre Technique de l'Agglomération d'Agen, avenue Georges Guignard, 47550 BOE muni des documents suivants :**
  - Pour une demande en mon nom propre :
    - Une copie de ma pièce d'identité en cours de validité (recto/verso)
    - Une copie d'une attestation de domicile (dernier avis de taxe d'habitation complet, quittance de loyer, facture de fournisseur d'électricité) à mon nom et prénom
  - Pour une demande au nom d'un mineur dont je suis le représentant légal :
    - Une copie de sa pièce d'identité en cours de validité (recto/verso)
    - Une attestation sur l'honneur du représentant légal du mineur
    - Une copie d'une attestation de domicile (dernier avis de taxe d'habitation complet, quittance de loyer, facture de fournisseur d'électricité) au nom et prénom du représentant légal du mineur constituant la demande
3. Si la demande est complète et éligible, je repars avec un **Chèque Vélo de 200 €** utilisable auprès des **commerçants partenaires référencés** sur le site de l'Agglomération d'Agen et **d'une durée de validité limitée à 2 mois à compter de la date de délivrance du chèque vélo**
4. **Lors de mon achat auprès d'un commerçant partenaire de l'opération, je présente mon chèque vélo** pour bénéficier d'une réduction immédiate de 200 € :
  - Le commerçant vérifiera que la pièce d'identité présentée par l'acheteur correspond bien à celle présentée au service Mobilités et Stationnement lors de l'instruction de la demande
  - Le commerçant refusera tout chèque vélo ayant dépassé la date de validité de 2 mois

## Liste des partenaires agréés

Cette liste n'est pas figée et peut évoluer

- Comptoir du 2 Roues
- Intersport
- Exper'Cycle (Cycle Feutrier)
- Culture Vélo
- CBO Groupe
- Electric Mobile
- Feu vert
- Giant Agen
- L'Atelier Cycle de Xavier

*N'importe quel distributeur et réparateur agréé avec un code APE peut devenir partenaire de l'Agglomération d'Agen et de ce dispositif à condition de répondre aux exigences détaillées dans la convention de partenariat disponible sur demande.*

**Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :**

- **Service Mobilités et Stationnement :**
  - Marie-Emmanuelle BABUT : 05 53 48 17 39 – [marie-emmanuelle.babut@agglo-agen.fr](mailto:marie-emmanuelle.babut@agglo-agen.fr)
  - Secrétariat : 05 53 48 98 25